

# L'AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU



Les travaux ont démarré mi-avril. La durée prévisionnelle de la première tranche (terrassage, mise en valeur des arches) est de six semaines environ. La deuxième tranche, qui prévoit l'ensemencement et les plantations, se déroulera fin août - début septembre.

L'équipe municipale participe activement au suivi des travaux et a pu faire modifier le parking principal (40 places environ), l'accès aux poubelles, l'emplacement et le style du poste de secours.

Le terrain de boules sera déplacé à côté du terrain multisports.

Des tables de pique-nique seront installées et un gué en pierre sera aménagé sur le petit Lignon par l'arrière desservant le petit parking et l'aire de jeux des enfants.

Pas de changement pour le barrage sur le Lignon : il sera donc mis en place chaque saison de mi-juin à mi-septembre.

Une surveillance de baignade aura lieu en juillet et août tous les après-midi et le recrutement est en cours. La qualité des eaux de baignade est bonne.

## L'origine du projet

Lorsqu'arriva l'expiration de la dérogation préfectorale qui autorisait la commune à créer un plan d'eau par l'établissement d'un merlon sur le Lignon, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema), chargée de la protection et de la préservation des milieux aquatiques, refusa tout d'abord l'autorisation d'un « nouveau » barrage.

La commune argumenta que le barrage ne pouvait être considéré comme « nouveau » étant donné l'historique d'un barrage sur le site, tout temporaire qu'il était.

Au final, l'Onema autorisa l'établissement d'un plan d'eau sur le Lignon à deux conditions :

- que la structure ne dérange pas le cycle de reproduction et de migration des poissons ;
- qu'elle s'inscrive dans un projet d'amélioration du site (mise en valeur des arches du pont, plantations et ensemencement pour verdir l'espace) et de restauration du cours d'eau (évacuation du remblais non naturel) sous la maîtrise d'œuvre du syndicat mixte Ardèche Claire, dans le cadre de son Contrat de Rivière.

La possibilité d'un barrage permanent avec passe à poissons fut écartée au vu des crues violentes du Lignon charriant une quantité de blocs de pierre conséquente, qui auraient fragilisé la structure d'une part et qui auraient nécessité un curage annuel d'autre part.

C'est finalement le système originel du merlon amovible qui fut retenu : il fut établi qu'en été, il ne perturberait pas le cycle de reproduction des poissons.